



DANS SA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer l'autorisation d'abattage pour un érable, parcelle 212, Le Vieux Bourg 26, propriété de Mme Ansermoz, Mme Mange ;
- De délivrer l'autorisation d'abattage pour un pin parcelle 213, Sentier de Renges 8, M. Jean-Daniel Ackermann ;
- De délivrer l'autorisation d'abattage pour deux pins, parcelle 319, Sentier de Renges 6, propriété de M. Philippe Chapuis.

A pris note

- Des résultats des radars sympathiques installés du 29 octobre au 05 novembre 2018 à : Rte du Lac (30 km/h) le V85 a été contrôlé à 31, la vitesse maximale à 60 km/h ; Ch. de la Crosette (30 km/h) le V85 à 27 et la vitesse maximale à 52 km/h.

La municipalité